



PROFESSION DE FOI SECTION - COLLEGE C - IT et ITRF

Avec le soutien du Sgen-CFDT, nous nous engageons à :

- défendre les intérêts du personnel ;
- réaffirmer notre choix d'un collectif de travail associant les agents de toutes les catégories et dans lequel chacun et chacune est reconnue ;
- être à l'écoute et informer notre communauté scientifique ;
- maintenir ce qui donne du sens à notre activité professionnelle dans un contexte de restructuration parfois désastreuse :
- défendre une politique de recherche où prédomine la liberté académique, le partage des connaissances qui éclaire les choix que requièrent les grands défis sociétaux ;
- effectuer notre mandat syndical en toute indépendance tout en gardant le lien avec les autres élus.

Evaluation des laboratoires

Le Sgen-CFDT est très attaché à la participation des élues et élus C dans les comités de visite des laboratoires dont ils ont été trop souvent exclus par le Hcéres. Ce sont des lieux privilégiés de rencontres avec le personnel des unités qu'il faut se réapproprier.

L'expertise apportée par les élues et élus C en section du Comité national permet de donner la parole au personnel ainsi qu'un avis sur la gouvernance et sur les conditions de travail au sein des unités. Les élues et élus C contribuent, entre autres, à l'évaluation des projets soumis à la section ainsi qu'à la rédaction du schéma prospectif des instituts du CNRS.

Concours CNRS externes et internes IT

Les élues et élus C sont membres de droit des jurys de concours des IT et représentent les instances d'évaluation du CoNRS

Les élues et élus C du Sgen-CFDT s'engagent à assurer un suivi des campagnes de concours, à interpeller la DRH sur tous les problèmes rencontrés et sont aussi mandatés pour être force de propositions et contribuer ainsi aux exigences de transparence et d'équité des concours.

Accord rémunérations carrières

Le Sgen-CFDT est signataire de l'accord relatif à l'amélioration des rémunérations et des carrières, accord qui modifie et qui rattrape progressivement l'écart entre le régime indemnitaire des IT et celui des ITRF des universités, tous grades confondus.

Sur proposition du Sgen-CFDT, le principe de la carrière complète *a minima* sur 2 grades a été inscrit dans la loi. Ce principe devient réglementaire et le Sgen-CFDT revendique son application à tous les agents. Nous porterons une attention particulière à la carrière des agents recrutés dans le corps des Al qui doivent bénéficier d'un avancement dans le corps des IE.

Très critiques sur la mise en place de la Loi de Programmation de la Recherche en raison, entre autres, de la multiplication des contrats hors statuts qu'elle instaure et notamment le nouveau contrat de mission, nous resterons mobilisés et serons attentifs à la mise en œuvre de ces nouveaux dispositifs pour défendre les intérêts des agents concernés.

Après la fusion des grades IR2 et IR1 dans un grade unique IRCN, le Sgen-CFDT revendique l'ouverture immédiate de négociations afin d'obtenir le décontingentement de la HEB des IRHC et les flux permettant d'assurer à tous les agents recrutés dans le corps des IR un déroulé de carrière sur les deux grades du corps.

VOTER Sgen-CFDT C'EST:

- choisir la transparence et refuser l'arbitraire ;
- donner toute leur place aux ingénieur e s et technicien ne s ;
- associer défense du personnel et qualité de la recherche ;
- défendre et promouvoir un véritable service public de recherche.

Retrouvez-nous sur https://epst-sgen-cfdt.org



Elections au Comité National de la Recherche Scientifique



2021 - 2026

Vous êtes appelé·e·s à élire vos représentant·e·s au Comité National à l'heure où le système de recherche et d'enseignement supérieur connaît de profondes mutations.

Soutenus par le Sgen-CFDT, syndicat de toutes les catégories de personnel, nous nous engageons à :

- défendre les intérêts de tous les agents CNRS et à promouvoir l'égalité professionnelle ;
- réaffirmer le choix d'un mode de travail collectif associant scientifiques, ingénieurs, techniciens et administratifs où chacun est reconnu;
- être à l'écoute et informer la communauté scientifique que nous représentons ;
- maintenir ce qui donne du sens à notre activité professionnelle dans un contexte législatif en pleine mutation (Loi Programmation Recherche, Loi de la transformation de la fonction publique, Décret 83 relatif au statut des fonctionnaires des EPST,...);
- défendre une politique de recherche répondant aux exigences de développement de la connaissance ;
- effectuer notre mandat en lien avec les autres élus de la section et en toute indépendance.

Le Sgen-CFDT revendique une évaluation, par le Comité National, des laboratoires et de leur personnel. En tout état de cause, nous demandons la présence systématique d'élus, y compris ingénieurs ou techniciens dans les Comités de visite de laboratoires organisés par le Hcéres.

Le Sgen-CFDT s'engage à défendre individuellement et collectivement le personnel de la recherche et de l'enseignement supérieur, les unités, les organismes de recherche, ainsi que les universités et les grands établissements.

Le Sgen-CFDT condamne le recours à toujours plus de financements sur appels à projets et revendique une autre répartition des crédits accordés par les pouvoirs publics dont la majeure partie doit être attribuée aux laboratoires sous forme de soutien de base et faire l'objet d'une évaluation a posteriori.

C'est la meilleure façon pour les organismes de recherche, les universités, les écoles et les grands établissements de mener des recherches sur le long terme, exploratoires, qui n'obéissent pas au seul critère de la rentabilité économique ou aux effets de mode scientifique.

Le personnel de l'enseignement supérieur et de la recherche est le plus défavorisé de la fonction publique en termes de carrière et de rémunération ! cela ne peut plus durer !!

A l'occasion des accords portant sur les carrières et rémunérations négociés et signés par la CFDT, nous revendiquons une amélioration significative des carrières des chercheurs, enseignants-chercheurs, ingénieurs et techniciens :

- la revalorisation des grilles indiciaires et l'augmentation des taux de promotion pour tous les corps des EPST et de l'Enseignement supérieur et l'alignement du régime indemnitaire de tous les agents sur celui des autres ministères ;
- l'application stricte du principe du déroulé d'une carrière complète sur deux grades désormais inscrit dans la loi : nous agirons pour qu'aucun chargé de recherche ayant reçu un avis favorable de la section d'évaluation du CoNRS ne reste plus de 5 ans au dernier échelon de la classe normale;
- le soutien, en toutes circonstances, de l'égalité femme-homme pour les promotions (avec une attention particulière au ratio promues/promouvables), l'accès aux postes de responsabilité, l'attribution des primes fonctionnelles et individuelles équitables, ...;
- le refus du recrutement direct dans le grade CRHC (ce grade doit rester un grade de promotion) ;
- la création d'un échelon HEB non contingenté pour le grade des chargés de recherche hors classe et la fusion des deux premiers grades du corps des directeurs de recherche.

Le Sgen-CFDT réclame des conditions de travail décentes :

- défendre une politique de recrutement basée sur le remplacement de tous les départs (retraite, détachement, démission, ...) par des emplois permanents non-mutualisés ;
- limiter les recrutements de CDD et de "CDI" de projet pour éviter la précarisation croissante du personnel de la recherche et maintenir ses compétences ;
- exiger une prise en charge et un traitement respectueux des agents confrontés au mal-être au travail : nécessité absolue de porter une attention particulière aux risques psychosociaux inhérents ou accentués par les réorganisations et la crise sanitaire.

Élire les candidat·e·s Sgen-CFDT,c'est choisir des élu·e·s à vos côtés, c'est défendre toutes les catégories de personnel du MESRi, quels que soient leur corps, leur grade et leur statut.

Retrouvez-nous sur https://epst-sgen-cfdt.org